



## dois-je continuer à verser une pension alimentaire ?

Par **pikachu**, le **08/09/2009** à **17:49**

bonjour

ma question est la suivante : mon mari verse une pension alimentaire à son fils qui va avoir 18 ans fin septembre.. celui ci s'est engagé dans l'armée et part début octobre, il aura un salaire.. doit-t-on continuer à verser la pension alimentaire...

merci

Par **jeetendra**, le **08/09/2009** à **19:29**

bonsoir, sur le principe votre mari ne devrait pas avoir à continuer à s'acquitter de la pension alimentaire : enfant devenu majeur et autonome financièrement (contrat d'engagement dans l'armée.

Mais il vous faut l'accord du juge aux affaires familiales pour arreter de verser la pension alimentaire, adresser lui un courrier recommandé avec accusé de réception à cet effet, joindre tout justificatif de [fluo]l'autonomie financière de l'enfant engagé dans l'armée, [/fluo]pas besoin d'avocat, courage à vous, cordialement

Par **pikachu**, le **11/09/2009** à **10:12**

merci beaucoup

Par **Kiki123**, le **13/12/2020** à **12:16**

Bonjour

mon ex s'est pacsé dans l'année

mon fils part à l'armée au mois janvier et

cela fait 2 mois déjà qu'il travaille en intérim avant de s'engager pour la pension alimentaire il y a marqué quand mon fils sera autonome et qu'il gagnera sa vie je peu arrêté la pension alimentaire j'ai écrit au jaf pas de réponse combien de temps faut attendre svp